<u>Une Assurance-Vie très innovante :</u>

<u>Un Outil de la gestion privée.</u>

L'assurance-vie demeure l'un des outils les plus prisés pour la gestion de patrimoine, offrant à la fois sécurité et potentiel de rendement.

Cependant, il est essentiel de comprendre que **les retraits**, qu'ils soient totaux ou partiels, sont généralement soumis à une fiscalité.

En effet, les gains réalisés sur les sommes investies peuvent être **imposés** lors des retraits, diminuant ainsi le rendement de vos placements.

Cependant, il existe **<u>1 solution</u>** pour ne pas être fiscalisé légalement sur les retraits.

Cette option accessible via une seule banque privée en France, est éligible à partir de 30 000€.

Cela peut être utilisé pour placer et déplacer des liquidités (exemple : cession d'entreprise, vente de maison…) **sans fiscalité** sur les plus-values générées par le contrat, lors des rachats.

Les plus-values générées vont travailler dans une poche de liquidité sécurisée et reconstituer le capital à la sortie.

Vous souhaitez en savoir plus ? contactez-moi !

***Ce contenu est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue pas un conseil financier, immobilier, juridique ou fiscal. Pour des recommandations adaptées à votre situation personnelle, veuillez nous consulter.**